

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

13 MAI 1997

PROJET DE DECRET

PORTANT ORGANISATION DE LA PROMOTION
DE LA SANTE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION
PAR MMES BERTOUILLE, PAYFA, SERVAIS, MM. SNAPPE ET WAHL

(1) Voir Doc. n° 127 (1996-1997) nos 1 à 9.

Amendement n° 66

Article 5

Deux représentants des ministres chargés de la Santé pour la Région wallonne et la COCOF peuvent assister aux séances à titre d'observateur.

Justification

Néant.

Amendement n° 65

Compléter l'article 5, alinéa 2, par les mots suivants :

« Après avoir arrêté le programme quinquennal, le Gouvernement peut nommer 3 membres choisis par le Gouvernement en raison de leur compétence particulière dans les axes prioritaires arrêtés dans le programme quinquennal pour la durée du mandat de 5 ans restant à courir. »

Justification

Il y a lieu d'assurer les pharmaciens à la problématique de la promotion de la santé en Communauté française.

C. BERTOUILLE.
M. PAYFA.
A. SERVAIS.
J.-P. SNAPPE.
J.-P. WAHL.